

# Compte rendu du Conseil d'administration de l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Camaret

tenu le 25 novembre 2017 au local quai Kléber

Ordre du jour : - composition du bureau  
- activités en 2018  
- les récents achats de l'amicale et leur utilisation  
- questions diverses

Membres présents : André Renaud, Alain Hourson, Gaël Hyudts, Gérard Drouot, Pierre Gourmelen, Fabrice Vivier, Pierre Narran, Olivier Nosetti, Michel Le Guen, Jean-François Le Moing

Membres excusés : Gilles Pouliquen, Roger Brassart, Daniel Delamotte, Jean-Claude Gaudin

**La composition du bureau** Actuellement le bureau est composé de Michel Le Guen président, Daniel Delamotte vice président, Pierre Gourmelen trésorier, Alain Hourson trésorier adjoint, Jean-Claude Gaudin secrétaire, Jean-François Le Moing secrétaire adjoint. Le bureau actuel donnant satisfaction et aucun changement n'étant souhaité par les membres présents, le bureau est reconduit à l'identique à l'unanimité.

## **Les activités 2018**

& **la présentation des vœux** de l'APP au monde maritime aura lieu le 13 janvier 2018.

& **une matinée / journée « brassières »** est programmée pour le 7 avril prochain. Ce sera l'occasion de tester l'étanchéité de nos VFI (gilets auto gonflables) en les gonflant pour s'assurer de leur étanchéité avant de changer les cartouches ou dispositifs de gonflage automatique.

& **la visite de sécurité** des bateaux aura lieu le 16 juin.

& **la révision des extincteurs** se tiendra le 23 juin 2018.

& **le repas crêpes**, prévu le 15 juillet 2018, appelle qq modifications : la crêpe saucisse pourrait être remplacée par une crêpe complète, il faudra penser à demander un nombre suffisant de crêpières pour éviter les queues de l'été dernier, qq barrières pourraient optimiser les queues et diminuer l'attente du public, contact doit être pris avec les bières Terenez pour éventuellement proposer de la bière à la tireuse, et enfin il ne faudra pas oublier de proposer du vin, breuvage fréquemment demandé l'an passé. Nouveauté cette année nous n'aurons pas besoin de louer de barnums, donc économie substantielle.

& **l'assemblée générale ordinaire** sera le 11 août.

& **la sortie pêche suivie du repas du pêcheur** au local aura lieu le 18 août.

& l'idée d'une **activité davantage centrée sur la mer**, comme emmener en mer du public, faire déguster gratuitement du poisson, est proposée. L'idée est conservée et devra être creusée.

## **Achats récents**

L'APP a acquis, en plus d'un **nouveau BBQ, deux barnums neufs** pouvant abriter chacun 50 personnes. Ils serviront lors de nos manifestations mais en plus pourront être prêtés sur la presqu'île moyennant une participation à l'entretien du matériel. Elle sera de 50 euros pour les adhérents de l'amicale, 100 euros pour les non adhérents, accompagnée d'une caution de 1000 euros par barnum et par week-end. Un livret d'accompagnement va être réalisé dès que possible, comprenant la liste du matériel, la façon de le monter et de le démonter.

### Questions diverses

Le bureau va très prochainement rencontrer notre assureur afin de préciser les activités et matériels de l'amicale qui sont couverts ou doivent l'être.

Le conseil portuaire se réunit le 29 novembre prochain. Nous avons reçu les documents préparatoires. Tous les membres présents sont d'accord pour trouver inadmissible la déclaration consistant à dire que les plaisanciers presque îliens ont le choix de mettre leur bateau à Camaret ou à Morgat. Cela revient à dire que s'ils ne sont pas contents à Camaret, qu'ils aillent donc voir à Morgat. Outre que cela est faux (60 % des adhérents de l'amicale sont domiciliés à Camaret où dans les très proches environs, qu'iraient-ils faire à Morgat?) c'est aussi déplacé. L'augmentation de tarifs proposée (1,75 %) est certes minime mais toujours supérieure à l'inflation (1 %) et vient après une augmentation de 10 % il y a peu. Si comme il est dit dans les documents préparatoires Camaret doit se rapprocher des autres ports, rapprochons-nous aussi des services rendus dans les autres ports, et pas uniquement des tarifs pratiqués. L'amicale regrette aussi que la réduction sur le grutage passe de 30 à 15 % et n'est guère étonnée, au vu du nombre de problèmes et des tarifs du carénage à Camaret que la grue ait généré moins de rentrée d'argent cette année. Ces documents préparatoires ont permis de se rendre compte que l'occupation du terre plein coûte seulement quatre fois plus cher à un plaisancier qu'à un professionnel ! Un membre du CA fait remarquer que n'apparaît pas dans les documents préparatoires la somme globale que rapportent les contrats tarifs annuels et que nous souhaiterions que le conseil portuaire nous communique le montant de cette somme. Dernière constatation des adhérents : nos panneaux d'affichage du Styvel et du Notic ne sont toujours pas opérationnels, et cela malgré les demandes faites et répétées auprès du port depuis bientôt deux longues années ! Toutes ces réactions seront exprimées au conseil portuaire par notre représentant Michel Le Guen, même si notre rôle à ce conseil n'est hélas que consultatif.

Séance levée à 11h30